

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Procès-verbal de la quatrième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le mardi 6 avril 2021, à 20 heures, à huis clos et sous enregistrement audio, à la salle du conseil, sis au 390, rue Principale

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller (par vidéoconférence)
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale
Est absente :	Mme	Vanessa Lemoine	Conseillère

Les membres présents forment le quorum.

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et dépôt des états financiers 2020 préparés par la firme Hébert et Marsolais
4. Période de questions de 10 minutes
5. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2021
6. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
7. Rapport de l'inspecteur
8. Période de questions
9. Administration
  - a) Dépôt à terme
  - b) Rapport annuel de l'An 9 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
  - c) Association des directeurs municipaux du Québec - Formations pour la directrice générale – Autorisation
  - d) Adoption du Règlement 2021-04 remplaçant le Règlement 2021-01 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau
  - e) Adoption du Règlement 2021-05 décrétant un emprunt de 11 034 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2012-08 concernant le réseau de collecte et de traitement des eaux usées
  - f) Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 2021-03 amendement le Règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de modifier le calcul de l'implantation de la marge de recul avant dans le périmètre d'urbanisation et de corriger les grilles d'usage
  - g) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2021-06 visant à augmenter le fonds de roulement créé en vertu du règlement numéro 2003-01
  - h) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-07 concernant l'utilisation de la surface multifonctionnelle
  - i) Lot 5 336 447 – Demande de dérogation mineure
  - j) Ameublement au bureau municipal – Autorisation
  - k) Entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnateur aux loisirs - Autorisation
10. R.A.R.C.
  - a) Procès-verbaux de la RARC
  - b) Dépôt du rapport financier 2020 de la RARC
11. Transport
  - a) Scellement de fissures – Mandat
  - b) Balayage de rue - Mandat
  - c) Rechargement en pierres Rang Fleury - Mandat
  - d) Travaux de rapiéçage – Appel d'offres public - Mandat
  - e) Fauchage des levées de fossés – Mandat
  - f) Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements du réseau routier local – Réfection partielle du 5e rang
  - g) Réparation sur la camionnette - Autorisation
  - h) Rue de l'École, rue des Loisirs et rue Gagné - Modification de la signalisation – Service d'ingénierie – Mandat

- i) Réfection du ponceau du 4<sup>e</sup> rang – Cours d'eau Ruisseau Laplante branche 2 – Service d'ingénierie- Mandat
12. Hygiène du milieu
- a) Procès-verbal de la RIAM
- b) Procès-verbaux de la MRC
- c) MRC des Maskoutains – Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains – 2021-2026 – Abrogation – Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole – 2021-2026 – Adhésion – Autorisation
13. Loisirs et culture
- a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal du 24 mars 2021
- b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan financier du mois de mars 2021
14. Autres sujets
- a) Proclamation – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 18 au 24 avril 2021
- b) Proclamation – Semaine nationale de la santé mentale 2021 – 3 au 9 mai 2021
- c) Municipalité de Saint-Liboire – Demande d'appui - Demande au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de modifier l'orientation 10 en matière d'aménagement du territoire –
15. Correspondance
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2021.04.01

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Présentation et dépôt des états financiers 2020 préparés par la firme Hébert et Marsolais

Le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 a été déposé.

Madame Barbara Côté, comptable agréée de la firme Hébert et Marsolais a présenté les états financiers 2020 au conseil municipal avant la séance.

Revenus 2020	1 599 005 \$
Dépenses 2020	(1 560 200) \$
Activités d'investissement	(10 482) \$
Amortissement des immobilisations	245 890 \$
Remboursement de la dette	(53 948) \$
Affectations aux activités d'investissement	(1 038) \$
Affectation de l'excédent accumulé	23 838 \$
Coût du terrain vendu	90 620 \$
<b>Excédent de fonctionnement de 2020</b>	<b>333 685 \$</b>
Excédent accumulé au 31 décembre 2019	482 835 \$
Affectations en investissement de 2020	(4 174) \$
Affectations pour le fonctionnement 2020	(17 201) \$
Excédent de fonctionnement de 2020	333 685 \$
Montant affecté au budget 2020 remis au surplus	5 550 \$
Montant affecté au budget 2021	(95 518) \$
<b>Excédent accumulé au 31 décembre 2020</b>	<b>705 177 \$</b>

4. Période de questions de 10 minutes

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est tenue à huis clos. Le rapport financier sera publié sur le site internet de la Municipalité et les questions concernant celui-ci pourront nous être transmises par courriel.

5. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2021

2021.04.02

Sur la proposition d'Isabelle Hébert  
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021.

6. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 mars 2021 ont été déposés au conseil.

**États des résultats au 31 mars 2021**

<b>Solde au compte courant (54 11100 000) au 28 février 2021</b>	<b>50 165.78 \$</b>	
Plus :		
Dépôts	228 318.19 \$	
Transfert de l'épargne à terme	60 000.00 \$	
Revenus d'intérêts/ristourne	169.92 \$	
<b>Total des revenus</b>	<b>288 488.11 \$</b>	
Moins:		
Déboursés	(53 064.89) \$	
Chèque en circulation en février no 15633 annulé	663.57 \$	
Prélèvements	(24 191.66) \$	
Salaires	(16 549.56) \$	
Placement à l'épargne à terme	(110 000.00) \$	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(1 541.74) \$	
Frais de caisse et arrêt de paiement	(47.00) \$	
Remboursement de la dette à long terme - intérêt	(6 292.30) \$	
<b>Total des déboursés</b>	<b>(211 023.58) \$</b>	
<b>Solde au GL</b>		<b>127 630.31 \$</b>
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 31 mars 2021	130 653.47 \$	
Plus : dépôt en circulation	- \$	
Moins : Chèques en circulation		
15678	116.12 \$	
15692	756.03 \$	
15694	29.98 \$	
15697	1 821.03 \$	
15703	75.00 \$	
15704	75.00 \$	
15705	75.00 \$	
15707	75.00 \$	
<b>Total</b>	<b>3 023.16 \$</b>	
<b>Solde disponible au relevé de caisse</b>		<b>127 630.31 \$</b>

0.00 \$

### **Bilan au 31 mars 2021**

Solde au compte fonds d'administration	127 630.31 \$
Part de qualification	5.00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	475 000.00 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	85 000.00 \$
<b>Grand total</b>	<b>687 635.31 \$</b>

### **Remboursement de la dette au 31-03-2021**

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)	1 602 700.00 \$
Remboursement du capital	
<b>Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout</b>	<b>1 602 700.00 \$</b>

2021.04.03

Sur la proposition de Guy Robert  
Appuyée par Emmanuelle Bagg  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier  
du mois de mars 2021 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au mois de mars 2021 tel que soumis pour  
un montant total de 102 825,07 \$ ;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

La balance de vérification a été déposée pour information.

#### 7. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en mars ont été remis à chacun des  
membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, a remis un compte rendu des constats et des travaux  
effectués au cours du mois.

#### 8. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est  
tenue à huis clos. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par  
courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

#### 9. Administration

##### a) Dépôt à terme

2021.04.04

Sur la proposition de Mario Jussaume  
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de  
110 000 \$ du compte avec opérations au compte Avantage entreprise.

##### b) Rapport annuel de l'An 9 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie toute autorité locale, régionale  
chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent  
adopter par résolution un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la  
nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.05

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg  
Appuyée par Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PRENDRE acte du rapport annuel (action de l'An 9) pour l'exercice du 15 février 2020 au  
15 février 2021 transmis par la Municipalité de Saint-Jude et ;

DE PRENDRE acte de l'analyse des rapports annuels pour les années 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9  
pour la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville relatif au schéma de couverture de  
risques en sécurité incendie et ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

- c) Association des directeurs municipaux du Québec - Formations pour la directrice générale – Autorisation

2021.04.06

Sur la proposition de Guy Robert  
Appuyée par Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'inscrire Madame Émilie Petitclerc, directrice générale à trois formations dans les domaines des ressources humaines et de la comptabilité présentées par l'Association des directeurs municipaux pour un montant de 375 \$ plus taxes applicables.

- d) Adoption du Règlement 2021-04 remplaçant le Règlement 2021-01 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est membre de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre à la suite d'une entente intermunicipale dûment approuvée par décret ministériel émis le 27 juin 1981, conformément à la Loi L.R.Q. 1979, chapitre 83 ;

ATTENDU que des modifications à l'article 8 concernant les compteurs d'eau doivent être apportées ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger le Règlement 2021-01 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau afin d'en adopter un nouveau ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la session du conseil de Saint-Bernard-de-Michaudville tenue le 1er mars 2021 avec dispense de lecture lors de l'adoption ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.07

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg  
Appuyée par Mario Jussaume  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2021-04 remplaçant le Règlement 2021-01 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau.

- e) Adoption du Règlement 2021-05 décrétant un emprunt de 11 034 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2012-08 concernant le réseau de collecte et de traitement des eaux usées

ATTENDU que sur l'emprunt décrété par le Règlement numéro 2012-08 sur l'exécution des travaux de construction du réseau d'égout, un solde non amorti de 551 700 \$ sera renouvelable le 13 septembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant ;

ATTENDU que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 11 034 \$ ;

ATTENDU qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 45 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, ce règlement est exempté de la procédure des personnes habiles à voter ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1er mars 2021, que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et qu'une dispense de lecture du présent règlement a été faite lors de son adoption ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.08

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet  
Appuyée par Mario Jussaume  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2021-05 décrétant un emprunt de 11 034 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2012-08 concernant le réseau de collecte et de traitement des eaux usées.

- f) Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 2021-03 amendant le Règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de modifier le calcul de l'implantation de la marge de recul avant dans le périmètre d'urbanisation et de corriger les grilles d'usage

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2021-03 modifiant le Règlement de zonage numéro 2017-02.

L'objet de ce règlement est de modifier la méthode d'implantation de la marge de recul avant dans le périmètre d'urbanisation ainsi que de corriger les grilles d'usage.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au [dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca).

- g) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2021-06 visant à augmenter le fonds de roulement créé en vertu du règlement numéro 2003-01

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Robert à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement 2021-06 visant à augmenter le fonds de roulement créé en vertu du règlement numéro 2003-01.

L'objet de ce règlement est d'augmenter le fonds de roulement de 100 000 \$.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au [dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca).

- h) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2021-07 concernant l'utilisation de la surface multifonctionnelle

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement 2021-07 concernant l'utilisation de la surface multifonctionnelle.

L'objet de ce règlement est de règlementer l'utilisation de la patinoire extérieure utilisée comme surface multifonctionnelle en période autre qu'hivernale.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au [dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca).

- i) Lot 5 336 447 – Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation consiste au déménagement d'une remise de 12' X 16' (17.84 m<sup>2</sup>) sur la partie du lot situé en zone blanche;

CONSIDÉRANT que l'article 7.4 du règlement de zonage numéro 2017-02 stipule que la superficie maximale des bâtiments accessoires résidentiels sur les terrains localisés à la fois dans le périmètre urbain et la zone agricole est de 140 m<sup>2</sup> lorsque plus de 75% de la superficie du terrain est en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le terrain a déjà un bâtiment accessoire de 178.37 m<sup>2</sup> dans la portion de la zone blanche;

CONSIDÉRANT que le déménagement de cette remise augmente la superficie totale des bâtiments accessoires résidentiels de 17.84 m<sup>2</sup> pour un total de 196.21 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que la demande est donc d'autoriser une superficie totale de 196.21 m<sup>2</sup> à la place du 140 m<sup>2</sup> visé à l'article 7.4, soit une dérogation de 56.21 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville recommande au conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville d'accepter la demande considérant que ce déménagement ne cause aucun préjudice ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Guy Robert  
Appuyée par Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure concernant le lot 5 336 447 tel que décrit précédemment selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

j) Ameublement au bureau municipal – Autorisation

CONSIDÉRANT qu'un bureau est partagé par l'adjointe administrative et par l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT que le bureau actuel n'est pas fonctionnel est raison du manque d'espace ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.10

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de procéder à l'achat d'un ameublement pour le bureau partagé par l'adjointe administrative et par l'inspecteur municipal chez Mobiliers H. Moquin au montant de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables.

k) Entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnateur aux loisirs – Autorisation

CONSIDÉRANT que la personne occupant le poste de coordonnatrice aux loisirs a remis sa démission en mars dernier ;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Bernard-de-Michaudville ont démontré leur intérêt de partager une ressource en loisirs ;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Bernard-de-Michaudville devront signer un nouveau protocole d'entente pour partager cette ressource ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.11

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser Mme Francine Morin, maire et Mme Émilie Petitclerc, directrice générale à signer l'entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnateur aux loisirs.

10. R.A.R.C.

a) Procès-verbaux de la RARC

Les procès-verbaux de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) est remis aux membres du conseil.

b) Dépôt du rapport financier 2020 de la RARC

Le rapport financier 2020 de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre a été remis à chacun des membres du conseil. Madame Francine Morin explique brièvement ce rapport financier.

11. Transport

a) Scellement de fissures – Mandat

CONSIDÉRANT que certaines chaussées fissurées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doivent être scellées ;

CONSIDÉRANT que le scellement de fissures représente l'un des procédés les plus importants d'un programme d'entretien préventif ;

CONSIDÉRANT que ce procédé retarde les dégradations de la chaussée en prévenant l'infiltration de l'eau et des matériaux incompressibles dans les couches sous-jacentes de la chaussée ;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé un prix ;

2021.04.12

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER la firme Lignes Maska au montant de 1,39\$/ mètre linéaire (avant taxes) pour le scellement des fissures sur plusieurs tronçons et ;

D'EXIGER que les travaux de scellement de fissures aient lieu avant le 31 juillet 2021.

b) Balayage de rue – Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville veut procéder, dans le secteur urbain, à l'entretien printanier du balayage de rues afin de récupérer les résidus d'épandage de l'hiver;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé un prix ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.13

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER Les Entreprises Myroy inc. au montant de 122,00 \$/ hre pour un minimum de 4 heures pour procéder, dans le secteur urbain, à l'entretien printanier du balayage de rues afin de récupérer presque la totalité des résidus d'épandage de l'hiver et;

D'EXIGER que les travaux de balayage de rues soient effectués avant le 1er juin 2021.

c) Rechargement en pierres Rang Fleury – Mandat

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2021.03.16, le conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a autorisé la demande de soumission pour le rechargement en pierres sur une partie du Rang Fleury;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont déposé un prix : Excavation Michel Lemay, Excavation J.D. inc. et Excavation Michaël Leblanc inc. ;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions reçues permet d'attester la conformité du plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Michaël G. Leblanc inc. au montant 24,35\$ /tonne métrique avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.14

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER la firme Excavation Michaël G. Leblanc inc. au montant de 4 870,00 \$ avant taxes pour le transport et la fourniture de pierre MG-20 d'une quantité approximative de 200 tonnes et ;

D'EXIGER que les travaux de rechargement sur le Rang Fleury aient lieu avant le 30 juin 2021.

d) Travaux de rapiéçage – Appel d'offres public - Mandat

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2021.03.18, le conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a autorisé la demande de soumission sur le site électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour les travaux de rapiéçage d'asphalte;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a été mandatée par les municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Barnabé-Sud pour procéder à cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires suivants ont présenté un prix : Excavation Jonda inc. et Danis Construction inc.;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions reçues permet d'attester la conformité du plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation Jonda inc. au montant de 178,00\$/ tonne métrique avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.15

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :



DE MANDATER la firme Excavation Jonda inc. au montant de 194 427,00 \$ plus taxes applicables, tel que présenté dans son bordereau de soumission pour la quantité d'environ 950 tonnes métriques réparties de la façon suivante : 550 tonnes métriques dans la municipalité de Saint-Denis-sur Richelieu, 150 tonnes métriques dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et de 250 tonnes métriques dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville selon les critères définis dans les documents de ce présent appel d'offres et;

DE MANDATER l'inspecteur municipal pour la supervision de ces travaux sur le territoire de Saint-Bernard-de-Michaudville.

e) Fauchage des levées de fossés – Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire éviter la croissance de la végétation dans les fossés qui nuit à la capacité de drainage;

CONSIDÉRANT que deux coupes de mauvaises herbes sont nécessaires et qu'une fois par deux ans, un fauchage est effectué par bras télescopique;

CONSIDÉRANT que le premier fauchage devrait être fait au mois de juin 2021 avant la fête nationale et l'autre au mois d'août 2021;

2021.04.16

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de retenir les services de Les Entreprises Benoit Gaudette pour effectuer deux coupes soit vers la mi-juin avant le 23 juin 2021 et vers la fin-août, la première coupe jusqu'au fond du fossé, la deuxième coupe avec fauchage télescopique ainsi que le fauchage du lot 6 266 379 appartenant à la Municipalité pour un montant total de 7 745,00 \$ plus les taxes applicables.

f) Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements du réseau routier local – Réfection partielle du 5e rang

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU qu la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS,

2021.04.17

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

g) Réparation sur la camionnette - Autorisation

2021.04.18

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le Garage Morin et frères inc. a effectué les réparations sur les freins avant et arrière de la camionnette de la voirie pour un montant de 1 341,74 \$ taxes incluses.

h) Rue de l'École, rue des Loisirs et rue Gagné - Modification de la signalisation – Service d'ingénierie – Mandat

CONSIDÉRANT que la nouvelle loi 29 modifiant le Code des professions et d'autres dispositions a un impact direct sur les municipalités en ce qui a trait aux services requis par les ingénieurs et les architectes;

CONSIDÉRANT que des plans d'ingénieur sont requis pour la mise en place d'une nouvelle signalisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville veut ajouter des dos d'âne et une nouvelle signalisation sur la rue de l'École, la rue des Loisirs et la rue Gagné;

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.19

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la réalisation d'un plan de signalisation pour l'ajout de dos d'âne et une nouvelle signalisation sur la rue de l'École, la rue des Loisirs et la rue Gagné au montant de 616,40 \$ avant taxes tel que présenté dans l'offre de services IE21-54115-215.

i) Réfection du ponceau du 4e rang – Cours d'eau Ruisseau Laplante branche 2 – Service d'ingénierie- Mandat

CONSIDÉRANT qu'un avis préliminaire est requis avant d'entreprendre des travaux de réfection du ponceau du 4e rang situé dans le cours d'eau Laplante branche 2;

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.20

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la réalisation d'un avis préliminaire pour la réfection du ponceau du 4e rang situé dans le cours d'eau Laplante branche 2 pour un montant de 377,20 \$ avant taxes tel que présenté dans l'offre de services IE21-54115-214.

12. Hygiène du milieu  
a) Procès-verbal de la Régie des déchets

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil. Monsieur Robert explique brièvement les coûts concernant le recyclage.

b) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains sont disponibles sur le site internet de la MRC.

c) MRC des Maskoutains – Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains – 2021-2026 – Abrogation – Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole – 2021-2026 – Adhésion – Autorisation

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) qui régissent les délégations de compétence et les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-11-344 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 25 novembre 2020 autorisant l'entente et la signature de l'entente intitulée Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains – 2021-2026;

CONSIDÉRANT que ladite entente entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains et se termine le 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville lors de la séance du 6 septembre 2020, a adhéré à l'entente précitée, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 2020.09.18 ;

CONSIDÉRANT que, le 22 février 2021, une rencontre a été tenue entre la MRC des Maskoutains et la ville de Saint Hyacinthe, et ce, à la demande de cette dernière, concernant l'entente précitée et l'application de la réglementation;

CONSIDÉRANT que, suite cette rencontre, le 1er mars 2021, le comité des Rives qui est le comité chargé du suivi de l'entente précitée s'est réuni;

CONSIDÉRANT que le constat de ces rencontres fut que les municipalités parties à l'entente ne désiraient plus une prise de compétence en matière d'application de la réglementation des bandes riveraines conformément à l'entente précitée, laquelle ne correspond pas aux besoins réels des municipalités de la Partie 12 et qu'il y a lieu d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2021, a abrogé l'entente précitée et autorisé l'entente et sa signature de l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole – 2021-2026, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 21-03-77;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger l'entente intitulée Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains – 2021-2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver l'entente soumise aux membres du conseil et intitulée Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole – 2021-2026;

CONSIDÉRANT que cette entente pour la fourniture de services maintient le même personnel, soit un inspecteur à temps plein et un conseiller à mi-temps et que le service aura les mêmes responsabilités à l'exception de l'émission des certificats d'autorisation;

CONSIDÉRANT que, de ce fait, l'inspecteur de la MRC des Maskoutains appliquera les règlements respectifs de chaque municipalité concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux bandes riveraines contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r.35) et pour les mêmes municipalités désignées en Partie 12, selon le même territoire visé, soit uniquement la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la notion de lac et littoral est incluse ainsi que la rivière Yamaska et que le service-conseil demeure identique à ce qui était prévu à l'origine;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente doivent désigner par résolution, l'inspecteur de la MRC des Maskoutains pour appliquer la réglementation concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q 2, r.35) de leur municipalité et émettre des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente doivent s'assurer que l'inspecteur de la MRC des Maskoutains obtienne les droits d'accès aux propriétés visitées par le biais de la modification de leurs règlements concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r.35);

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.21

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de :

DE CONSENTIR à l'abrogation de l'entente intitulée Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026; et ;

D'ADHÉRER à l'entente intitulée Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole – 2021-2026, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune; et

D'AUTORISER le maire Madame Francie Morin et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité Saint-Bernard-de-Michaudville; et

D'AUTORISER la présentation en vue de l'adoption, au plus tard à la prochaine séance du conseil, d'une résolution nommant l'inspecteur de la MRC des Maskoutains pour appliquer la réglementation concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q 2, r.35) de la municipalité et émettre des constats d'infraction; et

D'AUTORISER le service de l'urbanisme de la municipalité à préparer et de présenter, s'il y a lieu et au plus tard à la prochaine séance du conseil, les modifications à la réglementation concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux bandes riveraines contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r.35) afin de s'assurer que l'inspecteur de la MRC des Maskoutains puisse avoir accès aux propriétés visitées; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

13. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal du 24 mars 2021

Le procès-verbal du mois de mars 2021 de l'O.T.J. St-Bernard inc. est remis aux membres du conseil.

b) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de mars 2021

La directrice générale dépose la conciliation bancaire de mars 2021 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1 <sup>er</sup> mars 2021	5 646,86 \$
Revenus	2 000,00 \$
Dépenses	( 302,11 \$)
Solde au compte au 31 mars 2021	7 344,76 \$
Chèques en circulation	( -- \$)
Montant disponible	7 344,76 \$

14. Autres sujet

a) Proclamation – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 18 au 24 avril 2021

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant « Merci de signer pour la vie » auprès de la population de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 18 au 24 avril 2021 ;

2021.04.22

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg  
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 18 au 24 avril 2021 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus, afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à l'importance de ce don de vie.

b) Proclamation – Semaine nationale de la santé mentale 2021 – 3 au 9 mai 2021

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule 3 au 9 mai 2021, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « Le moment est venu de #ParlerPourVrai de ce que vous ressentez » ;

CONSIDÉRANT que cette semaine se veut un temps fort de réflexion pour sensibiliser la population à l'importance de conserver son équilibre émotionnel, une responsabilité tant individuelle que collective.;

CONSIDÉRANT que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

CONSIDÉRANT que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « #ParlerPourVrai » ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire ;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

2021.04.23

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2021 comme étant la Semaine de la santé mentale dans la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions mettre de l'avant l'importance de nommer, d'exprimer ainsi que de gérer nos émotions.

c) Municipalité de Saint-Liboire – Demande d'appui - Demande au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de modifier l'orientation 10 en matière d'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Liboire, avec une population de 3064 citoyens demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que soit modifié le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains concernant les zones de réserve et la densification par hectare;

CONSIDÉRANT qu'une des modifications demandées est pour tenir compte, entre autres, des terrains qui sont situés face à une rue qui offre des services d'aqueduc et d'égout de ne pas faire partie de l'affectation zone de réserve d'aménagement où la construction n'est pas permise, mais de transférer ces terrains dans une zone prioritaire;

CONSIDÉRANT que cette Municipalité souhaite sortir les terrains des zones de réserve afin d'y permettre la construction;

CONSIDÉRANT que l'orientation 10 du gouvernement limite notre Municipalité en nous privant de revenus de la vente de terrains potentiels pour la construction;

CONSIDÉRANT que les zones de réserve privilégient les promoteurs qui possèdent des terrains dans une zone prioritaire;

CONSIDÉRANT que les zones de réserve ralentissent et privent de revenus supplémentaires la Municipalité, de plus qu'elles ralentissent le développement;

CONSIDÉRANT que les zones de réserve empêchent les propriétaires de ces zones de jouir de leurs terrains;

CONSIDÉRANT que les zones de réserve font perdre la valeur des terrains zonés ainsi;

CONSIDÉRANT que les zones de réserve empêchent la compétition entre les entrepreneurs d'où la hausse de prix des terrains;

CONSIDÉRANT que cette municipalité compte actuellement 3 zones de réserve qui se retrouvent dispersées un peu partout dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT que cette Municipalité de moins de 5 000 de population n'a pas beaucoup d'industries;

CONSIDÉRANT que cette Municipalité est une municipalité-dortoir;

CONSIDÉRANT que leurs citoyens qui ont choisi cette Municipalité veulent avoir une grandeur de terrain qui leur permettent de faire des activités à la maison, sur leur propriété;

CONSIDÉRANT que madame Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation organisera une grande consultation afin de réformer la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sous peu, et qu'elle prendra en considération tous les problèmes qu'apportent l'orientation 10;

CONSIDÉRANT que cette municipalité est totalement en désaccord avec l'orientation 10 pour tous les faits énumérés ci-avant;

CONSIDÉRANT que cette municipalité demande l'appui de toutes les autres municipalités, en plus de celles qui sont touchées par ladite orientation 10 à se prononcer sur leur désaccord et en faire part à la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

2021.04.24

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer la Municipalité de Saint-Liboire et, :

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir l'orientation 10 en tenant compte des réalités des petites municipalités;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à leur députée provinciale, madame Chantal Soucy.

15. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en mars 2021 a été remise aux membres du conseil.

16. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

17. Levée de l'assemblée

2021.04.25

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 20 h 47.

---

**LISTE DES COMPTES À PAYER EN AVRIL 2021**

1	Total des salaires	13 905.21 \$
2	La Capitale (assurance collective - 04-2021)	1 541.74 \$
3	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	1 006.03 \$
4	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 170.00 \$
5	Excavation Michel Lemay (4e versement - contrat neige)	17 706.15 \$
6	Télé systèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 \$
7	Garage Morin (entretien véhicule + lumière)	240.82 \$
8	Garage Morin (lumière camion)	30.47 \$
9	Pièces d'auto MSH (souffleur)	277.64 \$
10	FQM (Politique de rémunération)	1 233.11 \$
11	Services Matrec (levée du conteneur)	68.37 \$
12	Cabinets Maska	105.78 \$
13	Hébert et Marsolais (facture progressive)	6 898.50 \$
14	Automation R.L. (réparation pompe doseuse)	510.49 \$
15	Automation R.L. (production rapport diagnostique)	638.11 \$
16	Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (service fibre 2021)	756.03 \$
17	MRC des Maskoutains (1er vers. quote-part)	21 200.85 \$
18	Martial et Louise Bourgeois (remboursement taxes payées en trop)	29.98 \$

19	Entreprise S Gaudette (remplacer lampe ventilation usine/luminaire toilette garage)	216.59 \$
20	MRC des Maskoutains (services d'ingénierie réfection rg Fleury, 5e rg, égout rue École)	3 560.98 \$
21	Groupe CCL (Commande de chèques)	531.37 \$
22	Techmix Beauval (asphalte froid)	1 295.44 \$
23	Garage Morin (pneus posés et balancés sur le Dodge Ram)	82.55 \$
24	Excavation JD (transport asphalte froid)	258.69 \$
27	GNR Corbus (filtres au charbon pour usine)	1 074.64 \$
28	Normand Laporte (réunion CCU 24 mars 2021)	75.00 \$
29	Sylvie Fournier (réunion CCU 24 mars 2021)	75.00 \$
30	Réjean Bourgeois (réunion CCU 24 mars 2021)	75.00 \$
31	Marie Josée Picard (réunion CCU 24 mars 2021)	75.00 \$
32	RIM (téléphone)	116.12 \$
33	Aquatech (assistance avril 2021)	1 217.33 \$
34	Ateliers Transition (destruction de documents)	34.49 \$
35	Petite caisse (frais de poste)	40.70 \$
36	MRC les Maskoutains (mise à jour rôle d'évaluation)	48.93 \$
37	Nslone (frais augmentation quota back-up et frais annuels licences NOD32)	5.75 \$
38	Martech signalisation (pancartes et poteaux)	889.91 \$
39	Gestim (services d'inspection mars 2021)	991.08 \$
40	Entreprise S Gaudette (location déchiqueteuse)	71.86 \$
41	Garage Morin (écrou et lock 3/4)	4.85 \$
42	Réseau Biblio (achat étiquettes pour codification)	44.68 \$
43	Réseau Biblio (Frais d'exploitation 2021 - 2e versement)	811.01 \$
44	Ministère du Revenu du Québec (DAS 03-2021)	6 108.94 \$
45	Revenu Canada (DAS 03-2021)	2 294.28 \$
46	Télébec	119.14 \$
47	Telus (cellulaire inspecteur 04-2021)	39.47 \$
48	Cooptel (frais mensuel internet 04-2021 - 400 rue Gagné)	91.58 \$
49	ADT (Système d'alarme - surveillance centrale - usine)	249.73 \$
50	Fournitures de bureau Denis	85.98 \$
51	Municipalité St-Barnabé-Sud (salaires du 31 janvier au 27 février + paie vacances)	2 074.14 \$
52	RIAM - Écocentre	463.00 \$
53	RIAM - Collecte matières recyclables	1 787.58 \$
54	RIAM - Collecte matières organiques	480.33 \$
55	RIAM - Collecte résidus domestiques	2 482.74 \$
56	Vacuum Drummond (vidange des boues - 03-2021 avec extra disposition)	1 437.19 \$
57	Rona (outillage et quincaillerie)	300.59 \$
58	Buropro Citation (entretien copieur)	166.28 \$
59	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	601.83 \$
60	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage)	679.45 \$
61	Hydro-Québec - 390, rue Principale	971.30 \$
62	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	494.83 \$
63	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 813.48 \$
64	Visa (frais mensuel janvier à mars - Zoom)	69.00 \$
65	Visa - Fond d'information sur le territoire	15.00 \$
66	Visa - Claude Joyal - pièces tracteur	455.43 \$
67	Visa - Postes Canada	50.09 \$
68	Visa (essence camion)	349.60 \$
69	Visa (essence camion payé en mars)	160.00 \$
	<b>Total des comptes à payer</b>	<b>102 825.07 \$</b>

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francine Morin, maire

---

Émilie Petitclerc, directrice générale et  
secrétaire-trésorière